

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022-52

Date de la convocation : 04/07/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 10

Membres votants : 16

Le onze juillet deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY et Françoise PAYEN et MM. Pierre LAURENT CHAUVET Bruno DAUPHY, Christophe MANCEAUX, Léopold Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT donne pouvoir de vote à Mme Françoise PAYEN, M. Roland CANIVENQ donne pouvoir de vote à Mme Danièle ANDREY, M. Pierre DEMISSY donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean DE POUJILLY donne pouvoir de vote à M. Benoit SINGLIT.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL
« HABITER MIEUX »**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

.../...

.../...

Page 2/2 Délibération DB2022-51

Vu la délibération n°DC2022/57 du Conseil communautaire du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,

Benoît SINGLIT



Demande de subventions

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A	Part Région
	08400 VOUZIERS	Précarité énergétique	47,00%	Changement des menuiseries et isolation des murs par l'intérieur	45 167,41 €	38 964,74 €	20 317,65 €	2 032,00 €	1 016,00 €	1 016,00 €
	08400 AURE	Autonomie	GIR 5	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	5 828,00 €	5 277,00 €	5 277,00 €	528,00 €	351,65 €	176,35 €
				LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources	50 995,41 €	44 241,74 €	25 594,65 €	2 560,00 €	1 367,65 €	1 192,35 €

